



Critères de sélection Natation Course 2023



Dimanche 23 au dimanche
30 juillet

XX^e Championnats du monde

Fukuoka (JPN)

Épreuves individuelles

50 - 100 - 200 - 400 - 800 - 1500 nage libre, 50 -100 - 200 dos, 50 -100 - 200 brasse, 50 - 100 - 200 papillon, 200 - 400 4 nages **dames** et **messieurs**.

Épreuves de relais

4 x 100 nage libre, 4 x 100 4 nages **dames**, **messieurs** et **mixtes**,
4 x 200 nage libre **dames** et **messieurs**.

1. Responsable d'équipe

2. Compétition de sélection

Les championnats de France Elite du 11 au 16 juin.

3. Règles de sélection aux épreuves individuelles :

3.1 Seront proposés à la sélection, **dans la limite de 2 nageurs par épreuve**, lors de la compétition référencée au **point 2**, les nageurs **qui auront réalisé en finale A (en séries*** pour les épreuves de **800 et 1500 nage libre** dames et messieurs) le temps de qualification du tableau ci-dessous.

3.2. Dans le cas où deux nageurs ne seraient pas sélectionnés dans une épreuve, le temps des séries sera éventuellement considéré.

Dames	Épreuves	Messieurs
24.82	50 nage libre	22.07
53.88	100 nage libre	48.51
1:57.85	200 nage libre	1:46.79
4:09.14	400 nage libre	3:47.91
8:29.24	800 nage libre	7:53.11
16:13.94	1500 nage libre	15:04.64
27.72	50 dos	24.61
1:00.29	100 dos	54.01
2:11.04	200 dos	1:58.07
30.35	50 brasse	27.20
1:07.12	100 brasse	59.75
2:24.63	200 brasse	2:10.32
25.75	50 papillon	23.04
58.21	100 papillon	51.93
2:09.07	200 papillon	1:56.36
2:12.13	200 4 nages	1:58.53
4:39.92	400 4 nages	4:13.76

4. Règles de sélection aux épreuves de relais :

4.1 Les relais seront sélectionnés à la discrétion du DTN en tenant compte de la charge des programmes individuels et des opportunités pour chaque relais de performer, et/ou de qualification en finales individuelles. .

4.2 Les nageurs réservistes pourront être sélectionnés selon le niveau et la stratégie du relais.

4.3 Les performances réalisées lors de la compétition référencée au **point 2** pourront être prises en compte par même ordre de priorité que les épreuves individuelles.

4.4 La sélection des réservistes est sous la responsabilité du Directeur des équipes de France.

5. Épreuves complémentaires

Au regard du programme de compétition et des nageurs sélectionnés, la possibilité de s'engager sur des épreuves complémentaires revient à la décision du Directeur des équipes de France.

6. Dispositions générales

6.1 Toutes les qualifications sont établies sous réserve qu'une préparation adéquate pour performer sur cette compétition soit effectivement planifiée.

6.2 Les exemptions au processus de qualification ne pourront être accordées que par le Directeur Technique National.



Jacco VERHAEREN

Directeur des équipes
de France



 [Suivante](#)



[Précédente](#) 